



UNE EXPERIENCE FRANÇAISE

De l'inspection
au contrôle
et à l'audit

Une culture de l'inspection

Dans chaque Ministère existent des corps d'Inspection Générale ou de Contrôle Général

Leur activité est double :

- La vérification (inspection) et le conseil aux Ministres
- Leur corps d'Inspection est constitué de hauts fonctionnaires

Une culture de l'inspection

Certaines administrations ont aussi des corps de contrôle interne et externe

L'exemple du Ministère des Finances et du Budget

- Une Inspection générale et un Contrôle Général
- Les administrations avec des services déconcentrés possèdent des corps particuliers d'inspection/vérification

Une construction progressive

L'appropriation par le secteur public des normes et des règles de qualité comptable du secteur privé

Un leader dans la démarche: la DGCP (aujourd'hui DGFIP)

- C'est le teneur des comptes de l'Etat
- C'est l'interlocuteur du Certificateur
- C'est l'interface de toutes les Administrations

Une construction progressive

La mise en place d'un référentiel de Contrôle interne comptable et financier à partir de 2001

L'appui de cabinets extérieurs pour formaliser le référentiel

Une relation permanente avec la Cour des Comptes

Une adaptation de la Cour des Comptes

Une organisation administrative adaptée aux exigences du contrôle interne

Une construction progressive de la doctrine de l'audit public

Le leadership de la DGFIP et de la Cour des Comptes

- La relation Cour des Comptes/DGFIP
- La formation des corps de contrôle et d'Inspection

Le lien avec les instances de normalisation de l'audit (IFACI)

La formalisation réglementaire du dispositif

Décret du 28 juin 2011

Circulaire du Premier Ministre du 30 juin 2011

Le décret du 07 novembre 2012

Une culture aujourd'hui partagée

Le rôle d'animation des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels

La création des structures dans chaque ministère